

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-10.250-0014993.2026.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>CHATEAU MONTFRIN</b> Adresse <b>Le Chateau 30490 Montfrin</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)</b> Adresse <b>1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation</li> <li>• Distribution / Mise sur le marché</li> <li>• Stockage</li> <li>• Exportation</li> </ul>					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> <li>• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production:  <ul style="list-style-type: none"> <li>- production de produits biologiques</li> <li>- production de produits en conversion</li> <li>- production biologique avec une production non biologique</li> </ul> </li> <li>• (f) Vin Méthode de production:  <ul style="list-style-type: none"> <li>- production de produits biologiques</li> <li>- production de produits en conversion</li> <li>- production biologique avec une production non biologique</li> </ul> </li> </ul>					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>27 janvier 2026 10:26:09 +01 (CET)</b> Lieu <b>Courbevoie (FR)</b>			I.8 Validité Certificat valable du <b>20/11/2025</b> au <b>31/03/2027</b>		

# Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Huile d'olive -		<b>Biologique</b>
	Huile d'olive -		<b>En conversion</b>
	Jus de fruits et de légumes - Jus de raisin		<b>Biologique</b>
	Vin de raisin - Vin AOP Côtes du Rhône et Rhône village rouge, rosé, blanc, Vin AOP Costières de Nîmes rouge rosé blanc, Vin IGP coteaux du Pont du Gard rouge, rosé, blanc, Vin de France blanc, rouge, rosé, Vin pays d'oc rouge, rosé, et blanc		<b>Biologique</b>
	Vin de raisin - Vin AOP Côtes du Rhône et Rhône village rouge, rosé, blanc, Vin AOP Costières de Nîmes rouge rosé blanc, Vin IGP coteaux du Pont du Gard rouge, rosé, blanc, Vin de France blanc, rouge, rosé, Vin pays d'oc rouge, rosé, et blanc		<b>En conversion</b>
	Vin de raisin - Vin de France "Rosé Garcia" 2023, 2024 et 2025		<b>Biologique</b>
	II.2 Quantité de produits		
	II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
Adresse ou géolocalisation		Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
<b>CHATEAU MONTFRIN - 97 route de Beaucaire 30490 MONTFRIN</b>		<b>Préparation</b>	<b>Préparation</b>
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité		Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
<b>Préparation</b>		<b>Prestation d'élaboration de préparations à base de fruits et légumes - Conditionnement de vin</b>	<b>• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</b>
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		<b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf</a></b>	
II.9 Autres informations			